

Passage à l'action avec les plans énergie et climat communaux (PECC)

Près de 80 communes vaudoises se sont lancées dans le programme PECC, proposé par le Canton. Parmi elles, une quarantaine ont déjà établi leur stratégie et entamé la mise en œuvre. Retours d'expérience avec trois conseillers municipaux: Jean-Yves Cavin à Bourg-en-Lavaux, Maxime Meier à Bretigny-sur-Morrens et Thomas Marchand pour la commune de Coppet.



Amélie Vouardoux
Cheffe de projet
à l'OCDC

Les trois communes sont engagées dans la mise en œuvre de leur plan d'action PECC depuis plusieurs mois maintenant. Comment cela se passe-t-il?

Thomas Marchand (TM): Très bien! Depuis la validation du préavis en août 2023, un certain nombre de chantiers ont commencé en parallèle. Nous nous sommes notamment lancés dans l'optimisation de l'éclairage public, l'arborisation des espaces publics et la réalisation de la planification énergétique du territoire. Nous continuons aussi à travailler à la mise en place d'un chauffage à distance dans le bourg.

Jean-Yves Cavin (JC): La mise en œuvre se passe très bien dans la mesure où la Municipalité et les différents services ont été impliqués dès la phase d'élaboration du PECC: les mesures choisies viennent des personnes ou des services qui doivent maintenant les réaliser. Il y a une sorte d'émulation collective qui s'est créée et cela aide à la concrétisation.

Quelles sont les premières actions que vous avez mises en place?

JC: La première action a été la création d'un fonds pour l'énergie et la durabilité, qui puisse alimenter des subventions

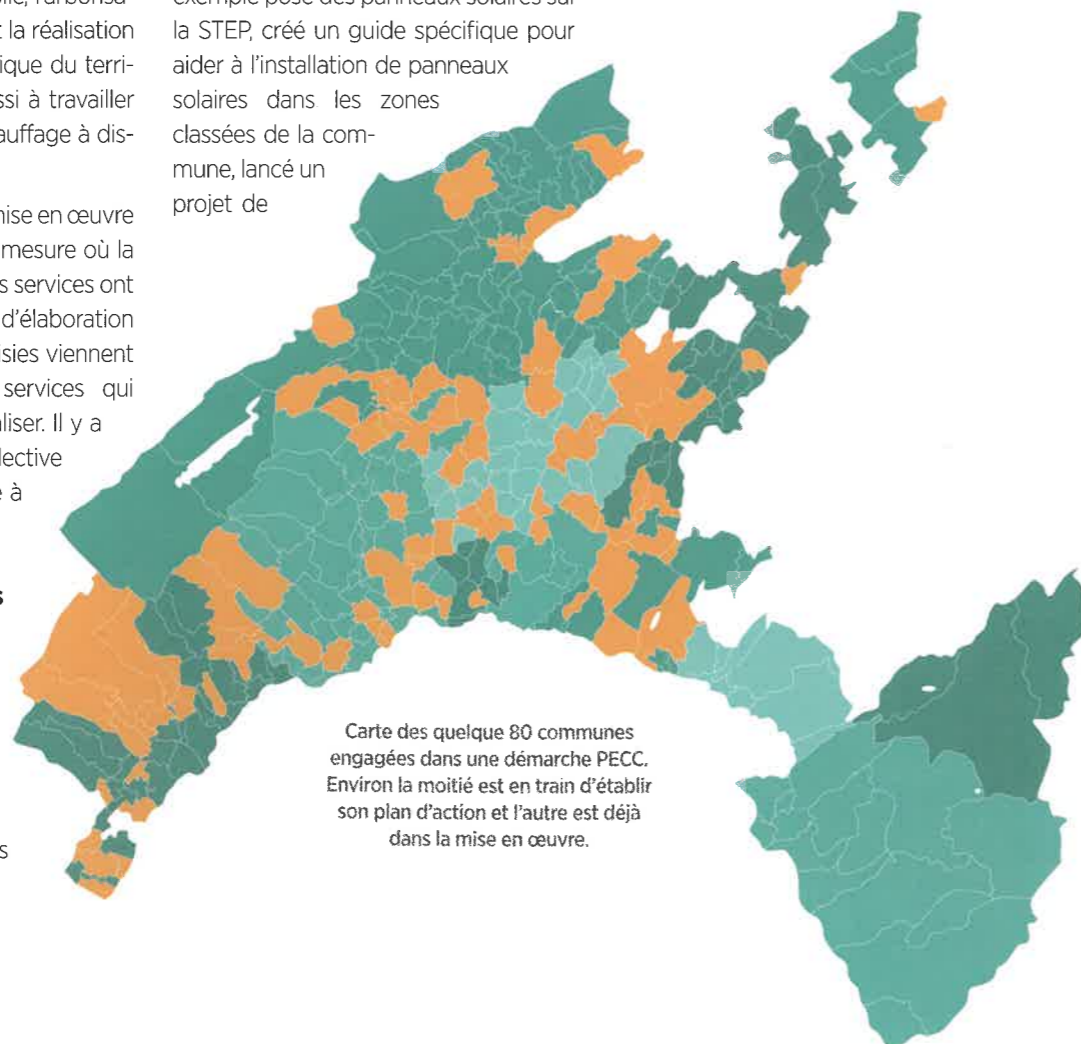
«En réalisant **cette démarche**, on se rend compte que beaucoup de choses peuvent être **adaptées simplement** en se posant des questions sur les **pratiques habituelles**.»

Jean-Yves Cavin

communales dédiées à la rénovation énergétique. Ces subventions sont proposées à la population depuis le mois de novembre. En parallèle, nous avons par exemple posé des panneaux solaires sur la STEP, créé un guide spécifique pour aider à l'installation de panneaux solaires dans les zones classées de la commune, lancé un projet de

chauffage à distance à Grandvaux ou encore travaillé sur la création de potagers communaux. Les réflexions issues du PECC influencent également les différentes politiques: nous avons notamment intégré dans la révision de notre plan d'affectation communal (PACom) les questions de la récupération des eaux de pluie et de la biodiversité sur les parcelles privées.

Maxime Meier (MM): De notre côté, nous sommes passés au LED pour l'éclairage public, avons mis en place plusieurs bancs sur des chemins accessibles à



tous les âges pour favoriser la mobilité douce, autorisé l'agrandissement de jardins collectifs ou encore appliqué des mesures d'exemplarité dans l'organisation des manifestations communales. Actuellement, nous travaillons à affecter une parcelle d'utilité publique en zone dédiée à l'énergie solaire ainsi qu'à la mise en place d'une taxe sur l'électricité afin de financer un fonds climat.

Qu'est-ce que le programme PECC vous apporte dans la démarche?

TM: Le PECC structure et coordonne toutes les actions et son approche participative lui donne une légitimité face à la population. Par ailleurs, n'étant pas un spécialiste de la transition écologique, le coaching d'un mandataire m'a

beaucoup aidé à la mise en place d'une stratégie coordonnée.

MM: Le PECC est très utile pour notre Municipalité afin d'avoir un échange de bonnes pratiques. Il nous permet de voir ce qui est fait dans d'autres communes et de partager des idées. Le recours à un mandataire qualifié soutient une Municipalité de milice comme la nôtre. Cela permet de mieux cerner les différents enjeux et de nous accompagner dans certaines démarches comme les actions participatives. Les formations qui sont proposées dans le cadre du PECC nous apportent des outils supplémentaires pour répondre aux enjeux climatiques.

Et, finalement, revenons au tout début. Qu'est-ce qui vous a poussés à vous engager dans un PECC?

MM: A Bretigny-sur-Morrens, le PECC a répondu à une volonté de la Municipalité d'agir pour le climat à son échelle. La commune était sensible à ces enjeux depuis de longues années et le programme a pu lui apporter les conditions cadres et susciter des réflexions de manière transversale. Ces réflexions permettent d'allier plusieurs politiques publiques de compétence communale pour agir à notre échelle au niveau du climat.

JC: A Bourg-en-Lavaux, c'est un postulat du Conseil communal sur la réalisation

Les PECC, de quoi s'agit-il exactement?

Le programme PECC propose un appui technique et financier pour accompagner les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans énergie et climat.

Les petites et moyennes communes sans personnel dédié peuvent ainsi faire appel à une subvention pour bénéficier de l'accompagnement technique d'un mandataire. Cette subvention, d'un montant total de 18 500 CHF par commune, se répartit sur quatre ans: dans un premier temps, pour l'élaboration du plan d'action, et ensuite pour le suivi de la mise en œuvre.

Différents outils pratiques sont également mis à disposition des communes pour les accompagner dans la démarche: cartes, fiches d'action, guides, modèle de plan climat, etc.

Ainsi, le PECC permet de regrouper et coordonner les démarches des différents dicastères, ce qui assure une cohérence entre les actions entreprises et permet de rallier la population et de l'informer de manière unifiée. L'objectif est de simplifier la démarche des communes pour favoriser un passage à l'action.

Plus d'informations sur www.vd.ch/pecc

«**Réaliser un PECC** est aussi **accessible** pour des petites communes de moins de 900 habitants comme la nôtre. Ce qui est mis en place par le Canton permet de **prioriser**

les actions et **développer** une vision sur le long terme.»

Maxime Meier

d'un plan climat qui a donné le déclic. Quelques mois plus tard, le programme PECC sortait et permettait d'y répondre.

TM: La prise de conscience de l'urgence de la situation climatique! La commune doit se préparer à la transition écologique et, à notre échelle, nous devons participer à la diminution de nos émissions de CO₂. De plus, les objectifs 2040 et 2050 de la Confédération et du Canton sont ambitieux, il ne fallait pas attendre... Le PECC m'a semblé être l'outil idéal pour y arriver. ■



Une formation pour se lancer dans la démarche

Le 17 mai prochain (de 9h-16h30, à Jongny), une journée de formation est proposée aux élus des exécutifs communaux et employé·es des administrations communales intéressé·es par le programme PECC.

- Pourquoi s'engager dans un PECC?
- Comment élaborer son plan énergie et climat communal?
- Quels outils sont mis à disposition?
- Comment fonctionne la subvention?

La formation répondra à ces questions et bien d'autres. Des moments d'échanges et de partages d'expériences sont également prévus afin de discuter des spécificités des communes.

Plus d'informations et inscriptions sur www.ucv.ch/formations